

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03587

Numéro SIREN : 384 006 029

Nom ou dénomination : CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/019359



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DU 5 MARS 2024

Tout ce qui précède a été omis

...../.....

«

2.4 Nomination d'un nouveau Membre du Directoire en charge du pôle Banque de Détail

A) Prise d'acte du départ de Monsieur Frédéric MARTIN - constatation de la fin de son mandat de Membre du Directoire et modalités liées à sa fin de mandat

[.../...]

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte à l'unanimité de la démission de Monsieur Frédéric MARTIN de son mandat de Membre du Directoire, qui prendra effet au 30 avril 2024 au soir. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance approuve également à l'unanimité les modalités liées à la fin de mandat de Monsieur MARTIN telles qu'elles viennent d'être présentées.

[.../...]

D) Nomination du Membre du Directoire proposé, avec prise d'effet au 1^{er} mai 2024, sous réserve de l'agrément du Conseil de Surveillance de BPCE pour un mandat allant jusqu'au 1^{er} novembre 2028

Monsieur MANENT met aux voix la résolution suivante :

« Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code monétaire et financier et L.225-59 du Code de commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'épargne Rhône Alpes,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des Nominations,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Frédéric MARTIN de l'exercice de son mandat social en charge du pôle Banque de Détail, à effet du 30 avril 2024 au soir,

nomme en qualité de Membre du Directoire, sous réserve de l'agrément du Conseil de Surveillance de BPCE **Monsieur Nicolas BALERNA.**

Ce mandat lui est confié à compter du 1^{er} mai 2024 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2028.

Monsieur Nicolas BALERNA exercera le mandat de Membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Épargne et par les statuts de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.



Monsieur Nicolas BALERNA ainsi nommé a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, si celles-ci venaient à lui être confiées.

Monsieur Nicolas BALERNA a déclaré, en outre, qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'il peut exercer et qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une Société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts. »

A l'unanimité, le Conseil d'Orientation et de Surveillance approuve la résolution qui vient de lui être proposée.

»

...../.....

Tout ce qui suit a été omis

Extrait certifié conforme, sur 2 pages

Lyon, le 9 avril 2024

Le Directeur Juridique et Pénal

Valérie LANGLOYS

B P C E
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 188 932 730 €
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
RCS Paris n° 493 455 042

Extrait du procès-verbal
du conseil de surveillance du 29 mars 2024

(...)

V. Agréments

Le conseil de surveillance,
Vu l'article 27-3 (ix) des statuts,
Agrée :

- **Caisse d'Épargne Rhône Alpes**

- Nicolas BALERNA : Membre du directoire en charge du pôle Banque de Détail,
Dirigeant effectif

(...)

Certifié conforme
Le 29 mars 2024
Le Secrétaire du conseil de
surveillance

DocuSigned by:
Valérie DERAMBURE
DD3AE1987CD44FC...

Valérie Derambure